

CHARTRE / CODE DE CONDUITE DE L'APES

L'APES a élaboré une charte qui exprime sa philosophie et se matérialise en tant que code de conduite pour l'ensemble de ses membres.

Le code de conduite APES doit guider le comportement de tous ses membres, soit à l'intérieur de l'association, soit à l'extérieur, s'il s'agit d'actions liées à l'APES.

En tant que code de conduite, cette charte souligne un certain nombre de comportements adaptés au fonctionnement d'une association spirite. Ces comportements se matérialisent surtout en termes d'interaction et de communication.

Voici les principes qui guident la conduite des membres de l'APES.

LEGALITE - Conformité totale à la loi française qui régit le fonctionnement associatif.

- *Les activités de l'APES se limitent à celles encadrées dans nos statuts*
- *Suivi de la réglementation dans tous ses aspects (sécurité, hygiène, financière...)*

FRATERNITE - Un fonctionnement basé sur l'acceptation inconditionnelle de l'autre

- *Toutes les personnes de toutes les races appartenant à toutes les religions, philosophies ou convictions sont les bienvenues*
- *Absence de jugement des différents modes de vie individuels*

LIBERTE - Aucune action de coercition auprès de ses participants (membres et non-membres)

- *Liberté totale d'entrée et de sortie de l'association, sans besoin de fournir des explications*
- *La collaboration individuelle à l'association est strictement volontaire et doit être appréciée en tant que tel*

CHARITE - En tant qu'association spirite, nous estimons que le soutien et l'aide donné à l'autre doit être fait sans contrepartie d'aucune sorte.

- *Les activités médiumniques, qui se déroulent selon un encadrement et une formation bien établie, ne font pas objet d'aucune rémunération*
- *L'aide et soutien fourni par l'APES est strictement spirituel et ne peut pas être confondu avec d'autres modalités physiques ou psychologiques, encadrées par la loi.*

COMMUNICATION HARMONIEUSE - Tout en respectant les différences individuelles, nous nous engageons à suivre les principes de la Communication Non-violente

- *Privilégier l'écoute, la reformulation et le questionnement au lieu des réactions intempestives*
- *Demander la parole et formuler les propos dans un langage et ton appropriés à un lieu de recherche d'harmonie*

PRIVILEGIER LE TRAVAIL COLLECTIF – Nous croyons dans un travail où chacun peut apporter à l'autre et où le groupe est un outil d'aide dans le progrès individuel.

- *Savoir émettre ses points de vue avec humilité et acceptation des idées de l'autre*
- *Dans un souci de transparence, être attentif à l'information des membres concernés par un travail commun*
- *Respecter les engagements pris avec le groupe*